

Actions de l'inspection des ICPE Fin 2023 – début 2025

**CSS All Chem – Montluçon
10 avril 2025**



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

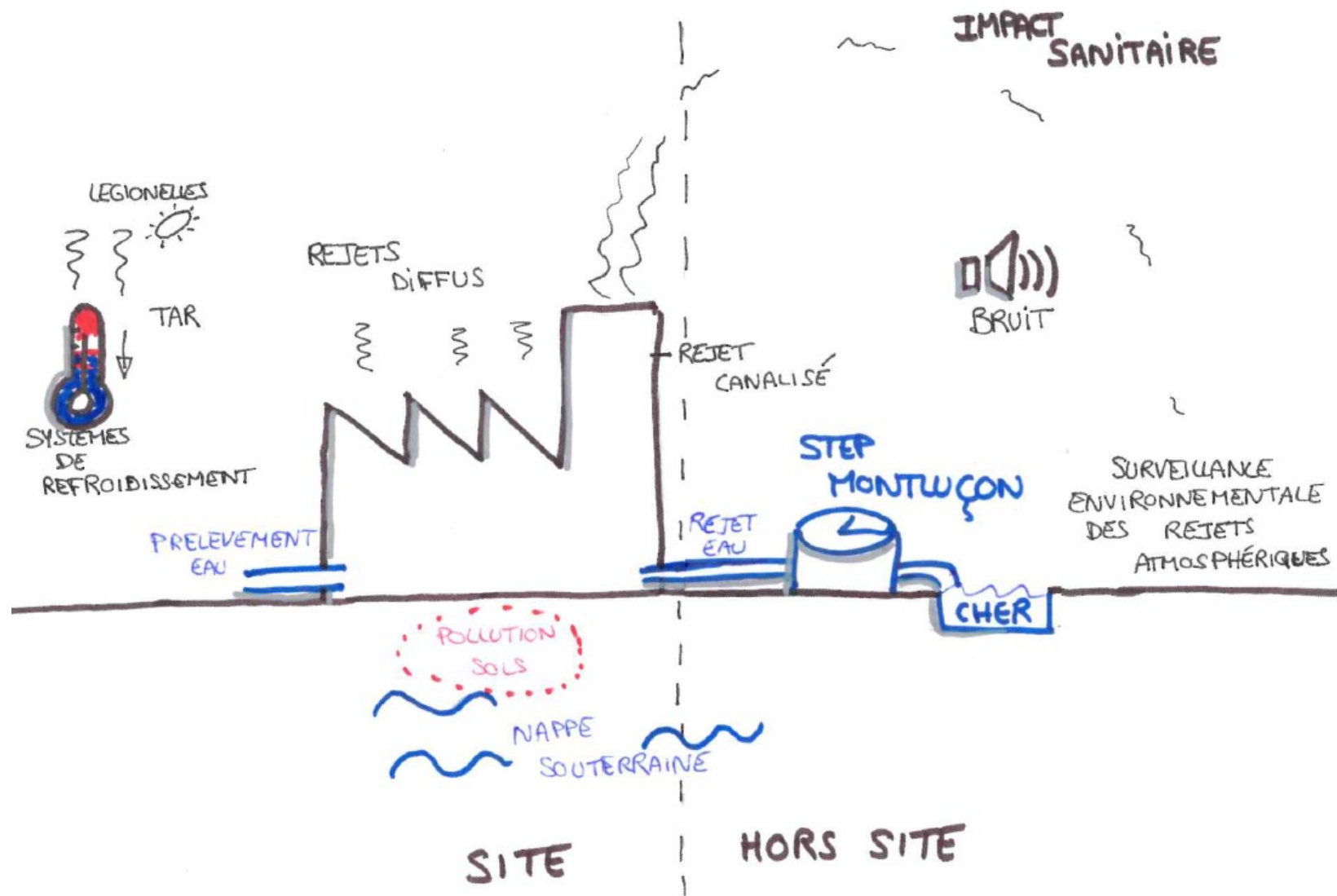
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Actions principales

- Inspection 28/05/2024 risques chroniques et accidentels
- Inspection 28/05/2024 « action nationale COV » et levée de la mise en demeure
- Inspection 17/10/2024 « exercice POI » en lien avec l'exercice PPI réalisé le même jour
- Inspection 17/10/2024 risque accidentel
- Instruction modification stockage de liquides inflammables en récipients mobiles
- Début d'instruction du dossier de réexamen IED

Sujets abordés – risque chronique



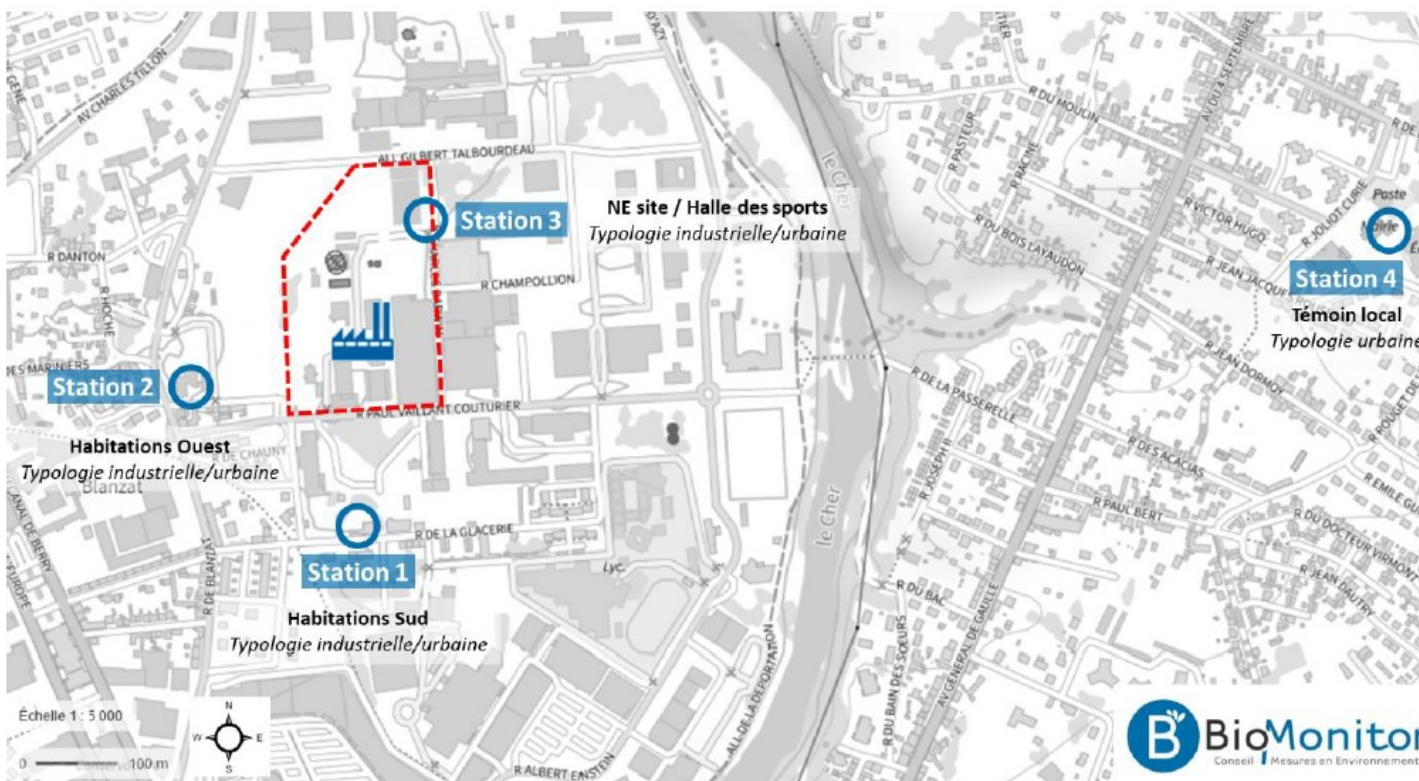
Rejets dans l'air

- **Mise en place d'un système de traitement des COV (charbon actif) – effectif en décembre 2023 – puis amélioration avec pré-condenseurs**
- **Mesure annuelle imposée : 2024 – résultats conformes à la réglementation nationale :**
 - COVT 91,3 mg/m³ (valeur limite 110 mg/m³)
 - COV à phrase de risque : 0,24 mg/m³ (valeur limite 2 mg/m³) et 1,26 mg/m³ (valeur limite 20 mg/m³)
 - **Mise en demeure respectée**
- **Nouvelle mesure en 2025 + contrôle inopiné**
- **Évaluation des émissions diffuses par bilan (PGS) : remarques de l'inspection sur le bilan 2023 – en 2025 réalisation avec un expert national du domaine (CITEPA)**

Action sur le recensement des émissions diffuses dans le cadre du réexamen IED

Rejets dans l'air

Surveillance environnementale des rejets atmosphériques :



- Prélèvements passifs – six campagnes (cumulé 58 j) en 2024
 - Prélèvements actifs – 5 campagnes (périodes de 10 à 20 heures) en 2024
- => permet de couvrir les différentes productions et les polluants les plus impactants
- => quelques valeurs marquées sur le point 3 (toluène, monochlorobenzène) – en majorité composés non détectés - interprétation à affiner et mise à jour de l'étude de risque sanitaire

Eau

- **Réduction des consommations d'eau :**
 - Audit 2024 sur la gestion des flux
 - Consommation très liée à la production
 - Mise en place de compteurs et de surveillance permettant un suivi rapproché et une détection des dérives – 2024
 - Arrêt du lavage des fûts, remplacements réseau fuyards
 - Conso 2024 : 34718 m³ – 2023 : 43650 m³
- **Analyse de la toxicité des rejets :** effluent toxique mais impact non visible sur le milieu (dilution)
 - => impact sur la station communale à affiner
 - => sujet à traiter lors du réexamen IED
- **PFAS :** 3 campagnes réalisées - résultats <LQ sauf pour une campagne (PFOS 0,45 µg/m³)
- **Contrôle inopiné des rejets prévu en 2025**

Pollution des sols/eaux souterraines

- Présence d'un dôme piézométrique : analyses complémentaires effectuées sur le site
- Rapport de base transmis dans le cadre du réexamen IED (= état des lieux de la qualité des sols et eaux souterraines sur site vis-à-vis des produits utilisés)
- **Pollution des eaux souterraines qui nécessite des investigations supplémentaires** notamment en limite de propriété afin de vérifier un éventuel impact hors site

TAR et bruit

- Mise en place de **systèmes de traitement de l'eau** circulant dans les tours afin d'avoir une meilleure maîtrise du risque de dispersion de légionelles
- **Bruit** : mur anti bruit mis en place à proximité des tours depuis fin 2023

Mesures niveau sonore 2024 :



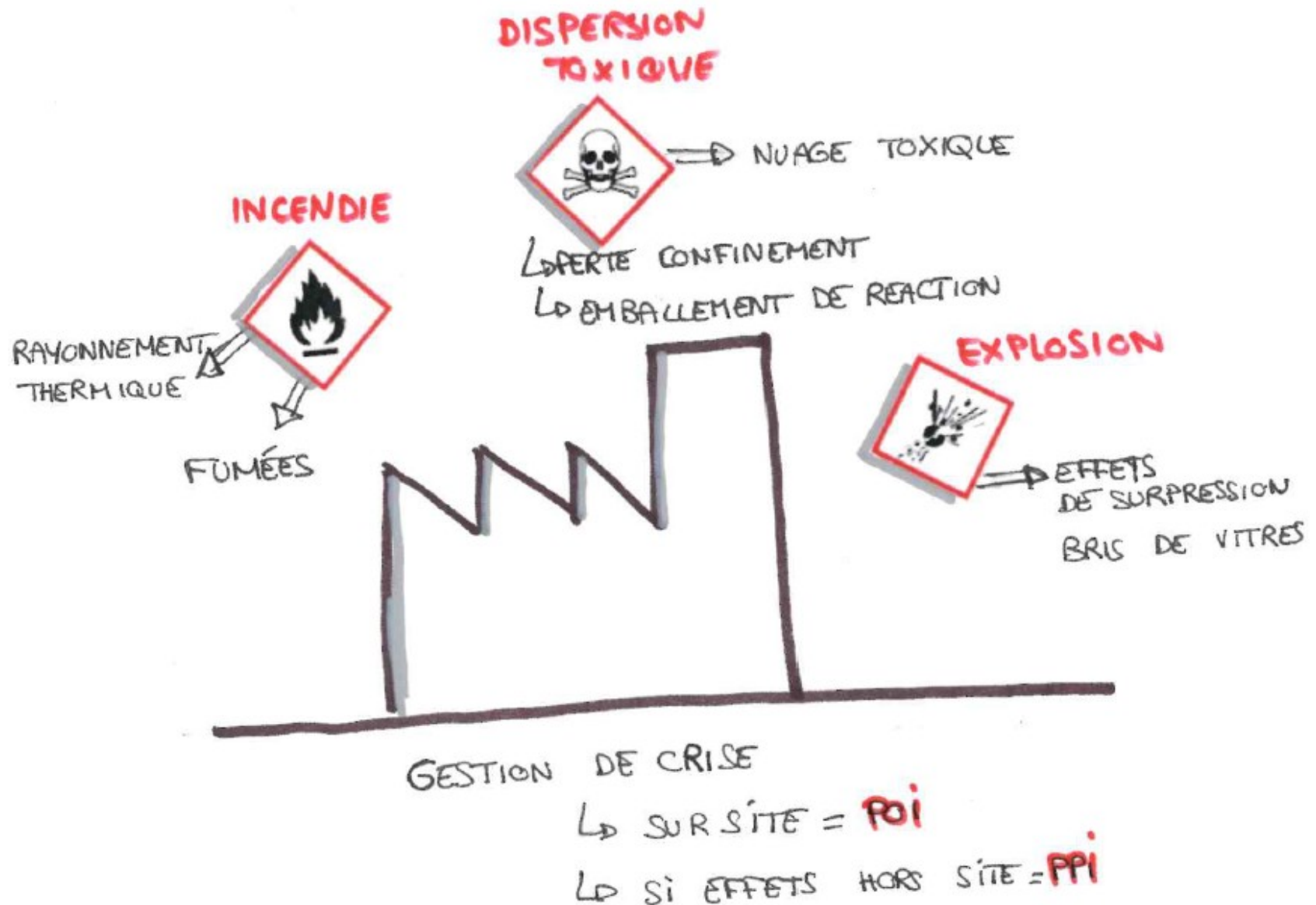
- Non conformité sur LP1 de nuit et sur les zones à émergence réglementée nuit et jour
- Plan d'actions à définir (également demandé dans le cadre du réexamen IED)

Risques accidentels

- **Plan de modernisation des installations industrielles** : recensement réalisé et plan de contrôle déterminé
- **Modification des modalités de stockage des récipients mobiles de liquides inflammables** : validé début 2025
=> va permettre une maîtrise des effets dominos avec confinement de la nappe enflammée potentielle dans des rétentions
- **Modification des moyens de défense incendie** : en cours d'instruction – modernisation sur plusieurs années des systèmes d'extinction sur site (1ère phase plateforme liquides inflammables)
- **Mise à jour quinquennale de l'étude de danger en cours** (dépôt mi 2025)
- POI mis à jour au plus tard juin 2025

Moyens de premiers prélèvements environnementaux en cas de crise :
convention avec ATMO Auvergne Rhône Alpes

Risques accidentels



Réflexes en cas d'incident

Périmètre PPI : 800 m autour du site

Comment serai-je alerté ?

<https://www.lesbonsreflexes.com/les-moyens-dalerte/>
ou 04 78 77 36 00



Quelles actions pour me protéger ?



Conclusion

- Site avec de nombreux sujets en cours d'amélioration : rejets atmosphériques en lien avec le risque sanitaire, gestion des tours aéroréfrigérantes, consommation d'eau, vieillissement (PMII), défense incendie (en lien avec les produits inflammables stockés/utilisés) avec des investissements importants engagés
- Sujets importants restant à traiter :
 - Pollution des sols : investigations complémentaires pour déterminer l'étendue,
 - Maîtrise des rejets afin de respecter la réglementation européenne qui deviendra opposable fin 2027 (réexamen IED)
 - Mise à jour de l'étude de danger – démonstration de la compatibilité avec le PPRT

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr